

TRANSMIS LE 1/12/2025
REÇU LE 1/12/2025
AFFICHÉ LE 2/12/2025
NOTIFIÉ LE 2/12/2025
PUBLIÉ LE 2/12/2025
EXÉCUTOIRE LE 2/12/2025

REPUBLIQUE FRANÇAISE



Caractère Exécutoire
Le 2 décembre 2025/...

Par délégation du Maire
L'Adjoint au Maire

FRANCONVILLE-LA-GARENNE

Service Politique de la Ville
DB/MCG

H. Alain Kebrugghe



ARRETE n° 25-568

DESIGNATION DES MEMBRES DU CONSEIL DES DROITS ET DEVOIRS DES FAMILLES (C.D.D.F.) DE LA VILLE DE FRANCONVILLE-LA-GARENNE

Le Maire de la Commune de FRANCONVILLE-LA-GARENNE,

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU le code de l'action sociale et des familles, et notamment ses articles L 141-1, L 141-2 et L 222-4-1,
- VU le Code pénal, en son article 226-13,
- VU le Code civil et notamment son article 375,
- VU l'article L 132-7 du code de la sécurité intérieure,
- VU le décret 2007-667 du 2 mai 2007,
- VU la loi n° 2007-297 du 5 mars 2007 relative à la prévention de la délinquance, et notamment son article 9,
- VU la loi n° 2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement de la vie locale et à la proximité de l'action publique,
- VU la délibération n° 32 du conseil municipal en date du 26 juin 2025 relative à la mise en place du Conseil des Droits et Devoirs des Familles,

CONSIDERANT le constat dressé par la commune de Franconville-la-Garenne d'une carence dans la coordination des différents mécanismes de signalement, prise en charge et rappel à l'ordre de mineurs, mais aussi d'accompagnement à la fonction parentale ;

CONSIDERANT la volonté municipale d'y remédier en utilisant notamment l'outil, facultatif, que constitue le Conseil des Droits et Devoirs des Familles issu de la loi n° 2007-2978 du 5 mars 2007 relative à la prévention de la délinquance, puis la loi n° 2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement de la vie locale et à la proximité de l'action publique ;

CONSIDERANT le souhait de pouvoir ainsi coordonner les multiples dispositifs de suivi et d'accompagnement des mineurs avec le dispositif de « rappel à l'ordre », pour les incivilités ou pour les faits susceptibles de porter atteinte au bon ordre, à la sûreté, à la sécurité et à la salubrité publique, que le Maire est habilité à actionner ;

CONSIDERANT que la création d'un Conseil des Droits et Devoirs des Familles (C.D.D.F.) a été approuvée par délibération du Conseil municipal n° 32 en date du 26 juin 2025, il appartient à l'autorité municipale de prendre toutes les mesures nécessaires en vue d'assurer la sécurité ;

CONSIDERANT La nécessité de désigner les membres du C.D.D.F.

ARRETE

ARTICLE 1 :

Sont nommés membres du Conseil des Droits et Devoirs des Familles (C.D.D.F.) :

- Le Maire de Franconville-la-Garenne, Président,
- L'adjoint au Maire en charge de la Politique de la Ville, Vice-Président,
- L'adjointe au Maire déléguée aux affaires scolaires, enfance et restauration,
- L'adjoint au Maire délégué à la Sécurité,
- La conseillère municipale déléguée à la Jeunesse et à la Santé,
- Le Directeur de la sécurité,
- Le commissaire de police ou son représentant,
- Le préfet ou son représentant,
- Le Procureur ou son représentant,
- L'inspectrice académique de circonscription ou son représentant,
- La Directrice Générale des Services de la Mairie de Franconville-la-Garenne,
- Le Directeur général adjoint de la Mairie de Franconville-la-Garenne,
- La Directrice de la Politique de la Ville de la Mairie de Franconville-la-Garenne

ARTICLE 2 :

Monsieur le Maire et la Directrice Générale des Services sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'application du présent arrêté.

ARTICLE 3 : Le présent arrêté sera publié, de manière dématérialisée, sur le site internet de la Ville et inscrit au registre des arrêtés du Maire dont ampliation sera transmise à la Sous-Préfecture de Pontoise.

Il sera également notifié aux intéressés.

ARTICLE 4 :

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours administratif devant Monsieur le Maire de Franconville-la-Garenne dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Un recours contentieux peut être introduit devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Fait à Franconville-la-Garenne, le 24 octobre 2025

Xavier MELKI
Maire de Franconville-la-Garenne
Conseiller régional d'Ile-de-France



Acte à classer

ARR25-568

1	2	3	4
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2025-12-01T07-19-36.00 (MI265687058)

Identifiant unique de l'acte : 095-219502523-20251024-ARR25-568-AR ([Voir l'accusé de réception associé](#))

Objet de l'acte : DÉSIGNATION DES MEMBRES DES DROITS ET DEVOIRS DES FAMILLES
(C.D.D.F.) DE LA VILLE DE FRANCONVILLE-LA-GARENNE

Date de décision : 24/10/2025



Nature de l'acte : Actes réglementaires

Matière de l'acte : 9. Autres domaines de compétences
9.1. Autres domaines de compétences des communes

Identifiant unique de l'acte antérieur :

Acte : [ARRETE CDDF.PDF](#)

Multicanal : Non

Groupe émetteur de l'acte : DGS

Classer

Annuler

Préparé

Transmis

Accusé de réception

Date 01/12/25 à 07:19

Date 01/12/25 à 07:19

Date 01/12/25 à 07:23

Par [SADEQ Fatiha](#)

Par [SADEQ Fatiha](#)